

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2008

L'An deux mille huit, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2008

PRESENTS : P. TRAPIER, R. RINALDI, M. BORDE, C. CAMPAGNE, J. COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, J. GRANGEON, A. CHAABI, H. HELY, G. SAGNARD, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, S. GARGALLO, N. BRUNET-ROUSSIER, G. GIRARD, P. PASTORE, S. BROU, S. TAULEIGNE, A. SARRION.

POUVOIRS : PH. MILLOT à A. SARRION, F. MYALI à J. COURIOL-VIGNE, C. ILLY à C. CAMPAGNE

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2008 est approuvé.

En préambule, Monsieur le Maire présente les deux groupes d'élus déjà constitués au sein du Conseil Municipal :

- Groupe Socialiste et apparentés, Démocratie et Citoyenneté : Claude ILLY, Thierry LECOMTE, Claude CAMPAGNE, Sandrine AUGIER-COLOMB, Nelly DUPESSEY, Raymond RINALDI, Hélène GRANJON, Huguette HELY.
- Groupe Communistes, Républicains et Citoyens : Jean-Michel BOCHATON, Patrick GARCIA, Sylvie MOURZELAS, Gérard LAURENT-BOURGE, Pierre TRAPIER, Marjolaine BORDE, Jocelyne COURIOL, Martine GUILLERMIN, Gérard MERLAND, Gérard SAGNARD, Jacqueline GRANGEON, Ali CHAABI, Fabienne MYALI, Sébastien GARGALLO, Nicole BRUNET-ROUSSIER.

1) DECISIONS MODIFICATRICES (rapporteur : Gérard LAURENT-BOURGE).

La décision modificative n° 2 du Budget Principal (700 600 € en fonctionnement est 289 210,06 € en Investissement) est adoptée par 23 pour et 6 abstentions.

Madame GIRARD souhaite que, compte-tenu du coût du poste de directeur de la MJC, le point soit fait au terme d'une année sur le coût du poste par rapport aux actions nouvelles ou apports financiers supplémentaires.

Monsieur TRAPIER et Madame BORDE répondent que le poste a été créé pour générer de nouveaux projets et tout particulièrement pour obtenir un agrément Centre Social avec les projets et les financements qui vont avec.

Les décisions modificatives du budget de l'Assainissement et du Budget Opérations Economiques sont adoptées à l'unanimité.

2) ADMISSION EN NON VALEUR (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Par 29 pour, les admissions en non valeur sont adoptées pour :

655,31 € sur le Budget de la Commune,
7 096,48 € sur le Budget Assainissement,
4 891,81 € sur le Budget de l'Eau,
43 160,35 € sur le Budget Opérations Economiques.

L'importance du montant sur le BOE est liée à la liquidation de Mr BRICOLAGE.

3) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Monsieur CAMPAGNE informe le Conseil Municipal que les critères d'attribution de points aux associations sportives n'ont pas été modifiés mais que pour ce qui concerne l'encadrement technique et le niveau d'évolution, la plafond a été revu à la hausse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la valeur du point à 4,60 € et attribue les subventions en conséquence :

- USCP BASKET	8 427,20 €
- BICROSS PORTOIS	2 548,40 €
- BIKE CLUB PORTOIS	111,33 €
- CYCLOTOURISTES PORTOIS	264,85 €
- F.C PORTOIS	8 675,60 €
- JUDO JUJITSU	9 543,00 €
- LA MOUETTE	4 245,80 €
- USCP Ecole de Pétanque	2 060,80 €
- SPORTS ET LOISIRS	2 686,40 €
- USCP TENNIS	5 650,25 €
- TENNIS DE TABLE PORTOIS	2 382,28 €
- LA FLECHE SOUS BOIS	3 276,89 €
- TWIRLING CLUB L.P.A	4 098,69 €
- UFS (Gym Volontaire)	1 747,25 €
- U.G.S.P	9 562,20 €
- US VEORE XV	14 512,28 €
- USCP VOLLEY	4 291,80 €
- JOGGING CLUB PORTOIS	540,96 €
- O.P.S	2 000,00 €

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Action Jeune Théâtre	1 900,00 €
- Amicale 26/07 des Cheminots Portoïis pour le don bénévole	105,00 €
- Association Communale de Chasse Agréée	360,00 €
- Association Féminine de Travaux Manuels	600,00 €
- Association Sportive du Collège Jean Macé	734,00 €
- Chorale Cantavioure	250,00 €
- Club Ambroise Croizat	1 000,00 €
- Club APRON	260,00 €

- Comité de Jumelage	300,00 €
- Comité des Fêtes	770,00 €
- Association Jeunesse Active Portoise	850,00 €
- C.O.S	30 088,00 €
- L'Appel du Cœur : Téléthon	400,00 €
- Les Portes de l'Emploi	1 840,00 €
- Mémoire Vivante	3 500,00 €
- MJC (Fonctionnement)	6 330,00 €
- Secours Catholique	190,00 €
- Association sportive F. Léger	452,00 €
- Association sportive Voltaire	900,00 €
- Coopérative scolaire Joliot Curie	1 004,00 €

Associations Extérieures :

- Banque Alimentaire	400,00 €
- PEP 26	70,00 €

5) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur ; C. CAMPAGNE).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 50 € à l'Association Mémoire Vivante de Portes-lès-Valence (journée battages du 13 juillet) et 300 € à l'Office Portoise des Sports pour l'organisation de la soirée des récompenses aux sportifs.

6) ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ELABORATION D'UN AGENDA 21 – ADHESION A L'ASSOCIATION RHONALPENENERGIE – ENVIRONNEMENT (rapporteur : R. RINALDI).

Suite au sommet de la Terre de Rio en 1992 et au constat alarmant dressé sur l'état de la planète, les collectivités locales ont été désignées comme des acteurs majeurs pour répondre au défi du 21^{ème} siècle et palier à l'augmentation des inégalités dans le monde. Les collectivités ont ainsi réfléchi à l'élaboration d'un programme d'actions locales pour le 21^{ème} siècle, l'Agenda 21 local, visant à répondre aux grands enjeux du développement durable : réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité, augmentation des inégalités sociales, modes de production et de consommation inadaptés.

La commune de Portes-lès-Valence s'est donnée pour tâche de mener une réflexion sur la problématique environnementale et souhaite inscrire son territoire dans une démarche de développement durable via l'élaboration d'un Agenda 21 local.

La démarche aboutissant à la rédaction du document final se décline en plusieurs phases – diagnostic, définition d'objectifs stratégiques, élaboration d'un plan d'actions, évaluation – toutes élaborées en étroite concertation avec la population dans un contexte de démocratie participative. Ce projet reflète une nouvelle forme de gouvernance au travers duquel les représentants du territoire co-élaborent avec la population un document de planification intégrant les quatre piliers fondamentaux du développement durable : respect de l'environnement, développement économique durable, cohésion sociale, démocratie participative.

Plusieurs actions engagées par la commune ou en cours de réflexion pourraient s'inscrire dans le cadre de l'Agenda 21 local parmi lesquelles :

- la rénovation thermique de bâtiments communaux
- la recherche d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public
- le contrat urbain de cohésion sociale
- le diagnostic économique du territoire de Portes-lès-Valence

- la maîtrise du rendement du réseau d'eau
- l'intégration d'énergies renouvelables sur les bâtiments communaux
- l'incitation aux mobilités douces et développement de voies vertes pour les piétons et les cyclistes
- la révision du Plan Local d'Urbanisme
- la création d'une commission extra municipale sur le thème de l'urbanisme et du développement durable

Pour mener à bien ce projet, il paraît nécessaire de désigner un porteur de projet au sein de la collectivité, de créer un groupe de pilotage, de s'entourer d'un bureau d'études pour la rédaction du document final et également de rechercher la collaboration et l'assistance de réseaux spécialisés.

A cet effet, l'association Rhônalpénergie-Environnement a pour objet de contribuer, notamment en facilitant l'action des collectivités locales dans ce domaine, à promouvoir, coordonner et développer les actions tendant à économiser l'énergie, à utiliser des énergies renouvelables, à préserver les ressources, à protéger et à valoriser l'environnement.

Cette association comprend exclusivement des membres actifs organisé en cinq collèges : Collectivités Territoriales leurs groupements et organismes associés, Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'Energie ou de l'Environnement, Organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et Associations professionnelles, Associations Loi 1901, oeuvrant dans le domaine de l'Energie ou de l'Environnement, Personnalités qualifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le projet de conception d'un Agenda 21 local décrit ci-dessus,
- décide l'adhésion à Rhônalpénergie-Environnement dans le cadre du collège Collectivités Territoriales,
- sollicite l'aide financière de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Drôme et des autres partenaires éventuels,
- autorise Mr le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier et notamment les conventions à intervenir avec les différents partenaires du projet,
- autorise le versement, à l'association RAEE, d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé pour l'exercice en cours à 2862 €,
- désigne Raymond RINALDI comme représentant de la commune de Portes-lès-Valence au sein des instances de Rhônalpénergie-Environnement.

7) DESIGNATION D'UN SEPTIEME REPRESENTANT A LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES (rapporteur : M. GUILLERMIN).

Par 28 pour et 1 contre (P. PASTORE) le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine AUGIER-COLOMB. Monsieur PASTORE rappelle qu'il n'avait pas voté la délibération initiale, aucune place n'étant attribuée à l'opposition.

8) CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE (rapporteur : S. AUGIER-COLOMB).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le dispositif, volet Enfance avec la CAF (multi-accueil, accueil périscolaire, relais assistantes maternelles).

9) MAJORATION INTERVENTIONS MUSICALES – ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE
(rapporteur : G. MERLAND).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la majoration d'1 heure hebdomadaire du volume d'heures dispensées à l'école Voltaire.

10) MISE A DISPOSITION DE LA SALLE CRISTAL – CONVENTION ANPE VALENCE OUEST (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise à disposition gratuite de la salle Cristal pour l'organisation du forum emploi du 22 octobre.

11) CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – AMENAGEMENT DES ABORDS – ATTRIBUTION (rapporteur : G. SAGNARD).

Suite à la procédure d'appel d'offres et à l'avis des CAO du 29 septembre et du 6 octobre, le Conseil Municipal autorise la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

- lot 1 – Voirie, réseaux humides : Entreprise 26/CHAPON	72 827,50 € HT
- lot 2 – Récupération eaux pluviales (toiture) : KIPOPLUIE	53 396,97 € HT
- lot 3 – Traitement des effluents (phytosanitaires) : POMAREL Négoce	20 079.00 € HT
- lot 4 – Aménagement paysager : JARDINS DE PROVENCE	8 000.00 € HT
- lot 5 – Clôtures : MULTICLOTURES	11 770.00 € HT

Monsieur SARRION pose la question du coût du dispositif de récupération d'eaux pluviales par rapport à un forage. Monsieur SAGNARD rappelle qu'il s'agit d'un engagement en terme de développement durable et pas uniquement en terme financier.

12) MARCHE D'ENTRETIEN – REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC (rapporteur : G. SAGNARD).

Suite à la procédure d'appel d'offres et à l'avis des CAO des 22 et 29 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature avec l'entreprise INEO.

13) AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES – AVENANT N° 1 (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal, par 26 pour et 3 abstentions (Mmes GIRARD, BROT et TAULEIGNE) autorise la signature d'un avenant de 14 000 € HT nécessaire à la réalisation d'une plateforme. Madame GIRARD explique son vote par rapport à la délibération initiale qu'elle n'avait pas votée.

14) AMENAGEMENT PLAINE DE JEUX – STADE COULLAUD – AVENANT N° 1 (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant de 6 132,50 € HT pour des travaux supplémentaires de reprises de niveaux.

15) ECOLE JOLIOT-CURIE – AVENANT N° 1 (rapporteur G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant de 2 265,20 € HT suite à des adaptations mineures liées à l'installation de l'ascenseur.

16) DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE – AVENANT N° 1 (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant de 900 € HT.

17) ENQUETE PUBLIQUE POUR AUTORISATION D'EXPLOITATIONS SOCIETE ANTARTIC II – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal, par 29 pour, émet un avis favorable.

18) DECISIONS.

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 08/150 : encaissement d'un chèque de 349 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 14 février 2008 relatif aux dommages portés sur un lampadaire, suite à un choc automobile.

N° 08/151 : encaissement d'un chèque de 605,88 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 18 avril 2008 relatif aux dommages portés sur le dôme du centre commercial.

N° 08/152 : encaissement d'un chèque de 100 € de GROUPAMA, correspondant au complément d'indemnités dans le règlement du sinistre du 18 février 2008 relatif aux dommages portés sur un lampadaire.

N° 08/153 : acceptation du devis établi par le bureau d'études représenté par Madame BLANCHET pour le projet de modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols, pour un montant HT de 2 320 euros.

N° 08/154 : non préemption sur la propriété en indivision de Monsieur POURRET Gérard et de M. POURRET Max, M. POURRET André, M. POURRET Bernard, Mme ARNAUD Janine, Mme CHANTEPERDRIX Maryse, cadastrée sections C 1198, C 1326, C 1842, 127 rue Jean Jaurès.

N° 08/155 : signature d'un marché avec l'entreprise INEO Réseaux Sud-Est, pour des travaux d'éclairage public et réseaux secs, pour un montant de 82 705,05 € H.T.

N° 08/156 : signature d'un marché à bons de commande avec la société SOMEDIS, pour la fourniture de paniers gourmands pour un montant minimum de 5 000 € et maximum de 20 000 € T.T.C.

N° 08/157 : signature d'un marché avec la société GEFCAU PRESTIGE pour la fourniture de repas pour les Anciens, d'un montant minimum de 5 000 € et maximum de 20 000 € T.T.C.

N° 08/158 : non préemption sur la propriété de Monsieur Paul BOSG en indivision avec MM. BOSG Patrice et André, cadastrée section C 1018, rue Emile Zola.

N° 08/159 : non préemption sur la propriété de Madame Fernande DESHIERES en co-indivision avec Madame LOSTIER et Monsieur Didier CHARRIER, cadastrée sections B 2021, B 2022, B 2024, Rostagnon.

N° 08/160 : non préemption sur la propriété de Monsieur Sébastien FELL, cadastrée section C 786, 10 rue Gabriel Péri.

N° 08/161 : signature avec le bureau d'études B.E.U.A Blanchet, mandataire du groupement, de l'avenant n°1 à la mission d'étude pour la révision du plan local d'urbanisme pour un

montant de 2 050.00 € H.T et de l'avenant n°2 à la mission d'étude sans conséquence financière.

N° 08/162 : non préemption sur la propriété de Monsieur Francesco DISTEFANO et de Mademoiselle Viviane DISTEFANO avec l'usufruitier Madame Rosalia DISTEFANO, cadastrée sections B 1327, B 1329, 201 avenue Général de Gaulle.

N° 08/163 : Location (renouvellement) à Monsieur Bernard FILLET, à compter du 1^{er} septembre 2008, d'un logement situé au 10 rue Voltaire, aux conditions définies dans le bail.

N° 08/164 : signature d'un contrat avec la société EDF pour un outil informatique permettant le suivi des consommations d'électricité sur le patrimoine bâti et le réseau d'éclairage public, à partir du 1^{er} mars 2009 pour une durée de quatre ans et pour un montant de 660 € H.T./an.

N° 08/165 : Location (renouvellement) à Madame Michèle LEROUX, à compter 1^{er} septembre 2008, d'un logement situé au 10 rue Voltaire, aux conditions définies dans le bail.

N° 08/166 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée sections ZE 620, ZE 621, Quartier Chaffine.

N° 08/167 : non préemption sur la propriété de la SCI SPC – Melle CHAUVET Stéphanie, cadastrée section C 2361.

N° 08/168 : non préemption sur la propriété de Monsieur BRUNEL Philippe, cadastrée section B 795, 1 rue Jean Effet, les Auréats.

N° 08/169 : signature d'un marché avec l'entreprise Pierre CHATTE, pour la fourniture et la pose de la télégestion des postes de relevage sur le réseau communal d'assainissement, pour un montant de 44 419.00 €/HT.

N° 08/170 : signature d'un marché à bons de commande avec la société TEIRE et Fils SARL, pour le fauchage de propreté de parcelles appartenant à la commune, d'un montant minimum de 5 000 € H.T et maximum de 10 000 € H.T.

N°08/171 : signature d'un marché avec la société ALPES'HY, pour la fourniture de produits d'entretien pour la mairie – lot n°1, pour un montant minimum de 20 000 € et maximum de 50 000 € T.T.C.

N° 08/172 : signature d'un marché avec la société ALPES'HY, pour la fourniture de produits d'entretien pour la mairie – lot n°2, pour un montant minimum de 20 000 € et maximum de 50 000 € T.T.C.

N° 08/173 : signature d'un marché avec la société ALPES'HY, pour la fourniture de produits pour la mairie – lot n°3, pour un montant minimum de 20 000 € et maximum de 50 000 € T.T.C.

N° 08/174: signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre (étude et faisabilité) avec Madame Odile BALAYN, pour la restructuration et l'extension des tribunes du stade Coullaud, quartier Monerit, pour une prestation s'élevant à 3 850 € H.T

N° 08/176 : non préemption sur la propriété de la SCI LA CHAFFINE, cadastrée section ZE620, ZE621, Lieudit La Chaffine.

N° 08/177 : non préemption sur la propriété de Monsieur ANGENARD Pascal, cadastrée section C 1799, 32 rue Jean-Jacques Rousseau.

N° 08/178 : non préemption sur la propriété de Monsieur GUIGNES Franck, cadastrée section ZE430, 36 rue Vincent Van Gogh.

N° 08/179 : non préemption sur la propriété de Monsieur Kébir KASMI, cadastrée sections D 1792, D 1870, D 1872, D 1874, Grangeneuve, 1080 rue Salvador Allendé.